

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 29/02/2024

Objet de la délibération : Délibération approuvant l'opération de réaménagement de voirie de la Navaggia et adoptant son plan de financement

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-sept février

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; DERUDAS Denis ; LUCIANI Maria Lisa ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; MONDOLONI Antoine, DUFOUR Josée ; CUCCHI-FRESI Françoise ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ;

Etaient absents : Don Napoléon de PERETTI (présent en visioconférence), François VALLI

Ont donné pouvoir : Jacques SERENI a donné pouvoir à Françoise FRESI CUCCHI ; de LANFRANCHI Emmanuelle a donné pouvoir à Jean-Marc de LANFRANCHI ; Pierre PEDINIELLI a donné pouvoir à MONDOLONI Antoine ;

Mme Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la réalisation d'un lotissement communal est essentielle pour favoriser l'accès à la propriété sur la commune à un coût maîtrisé. Cependant, ce projet nécessite de sécuriser son accès notamment à la Navaghja, où la voirie est particulièrement dégradée. Les véhicules ne peuvent actuellement pas se croiser sur cette portion de route, et le passage d'engins de chantier est dangereux compte tenu des risques d'éboulement en aval de la route.

La sécurisation de cet accès se traduit par la réfection de la voirie existante avec la réalisation d'un mur de soutènement, la pose d'un nouvel enrobé et la réfection des réseaux d'eaux pluviales.

Le cabinet Blasini, avec lequel la commune dispose d'un marché à bon de commande, a réalisé un avant-projet et a détaillé les investissements à réaliser pour cette opération

globale. Le montant total des travaux à réaliser est estimé à 710 000 euros HT. Le montant prévisionnel des études à réaliser (maîtrise d'œuvre comprise) pour cette opération est de 88 000 euros HT pour un total de 798 000 euros HT.

Afin de pouvoir financer ce projet, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter plusieurs subventions auprès de la préfecture via la DETR et auprès de la Collectivité de Corse via le Fonds de solidarité territoriale, et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette opération, qui respecte le plan de financement suivant :

Financeurs	Participation	Montant HT (en €)
Etat via la DETR	21,12 %	150 000
Collectivité de Corse (Fonds de solidarité territoriale)	49,30 %	350 000
Commune (autofinancement)	29,58 %	210 000
Total travaux (montant subventionnable)		710 000
Total opération (études + travaux)		798 000

Le Conseil Municipal

Où cet exposé

Et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Adopte le plan de financement proposé ;

Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse et de la préfecture de Corse-du-Sud ;

Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



Le Maire
Alexandre de LANFRANCI